

-----  
**MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 26 janvier 2017**

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent  
 GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, PONTNUS Nathalie, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

Absent excusé : BERHAULT Jacques (procuration Liliane GREUSARD)

### **1. Soumission de 7 parcelles au régime forestier de l'ONF**

Selon la loi, de nouvelles parcelles sont à intégrer au régime forestier de l'ONF. Le Président de la commission bois Jean Louis GODARD, évoque le fait que certaines de ces parcelles ne sont pas plantées. Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au régime forestier seulement les 4 parcelles suivantes :

section	numéro parcelle	LIEUDIT	contenance totale	contenance à appliquer
A	37	Montjux	0,8930 ha	0,8930 ha
B	37	Pré Fournier	0,9150 ha	0,9150 ha
B	90	Champ Loiseau	0,4840 ha	0,4840 ha
ZG	8	Aux Joncs	0,3036 ha	0,3036 ha
<b>total</b>				<b>2.5956 ha</b>

### **2. Prix des salles Communales**

Mme MONNIN explique qu'il y a lieu d'augmenter un peu les tarifs pour pallier au coût important des ordures ménagères. A l'unanimité le Conseil Municipal vote les tarifs suivants :

- Gymnastique 20 € par mois d'utilisation
- I.M.E. L'EVEIL 85 € par mois d'utilisation

#### **- REPAS DIVERS**

	<b><u>VILLAGE</u></b>	<b><u>HORS VILLAGE</u></b>
Préau (avec accès sanitaires de la salle)	45 €	45 €
Préau (avec accès sanitaires de la salle et cuisine)	70 €	70 €
Réunions hors associations	35 €	35 €
Repas soirée	120 €	153 €
Repas d'association - Souper Dansant	76 €	108 €
Repas de famille 1 jour	153 €	196 €
Repas de mariage 1 jour	196 €	236 €
Repas de mariage 2 jours	265 €	302 €
Soirée St-Sylvestre 1 jour	153 €	210 €
Soirée St-Sylvestre 2 jours	206 €	
Départ en retraite CE - sans vaisselle	112 €	
Départ en retraite CE - avec vaisselle	153 €	
Pique-nique - sans vaisselle	80 €	80 €
Repas CE	153 €	
Manifestation culturelle – débat – conférence	35 €	
Journée supplémentaire non prévue dans les tarifs ci-dessus	30 €	

Mise à disposition gratuite pour : Réunions d'Associations, les enterrements, le Noël de enfants de l'école, de l'I.M.E., et les résidents de la M.A.S.

En plus de ce prix de location, la vaisselle détériorée sera facturée à l'utilisateur de la salle.

#### **- Salle pour tous :**

Gratuit pour les personnes de Villeneuve d'Amont  
 35€ pour les personnes extérieures

### **3. Adhésion de la Commune à l'AD@T**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Département de créer entre le Département et les Communes et les EPCI une agence Départementale d'appui aux territoires (AD@T) au service des Communes et de leurs groupements.

Le choix s'est porté sur la création d'une Agence, sous la forme d'un établissement public administratif. L'AD@T assurera des missions de base, qui auront pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation, de la délivrance des conseils juridiques et de toutes autres missions.

Accord à l'unanimité.

#### **4. Adhésion à la route des Communes**

L'ensemble de Conseil Municipal ne souhaite pas commander de nouveaux exemplaires du livre la route des Communes pour cette année.

#### **5. Fixation des indemnités pour l'année 2017 du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint en charge du suivi de la station d'épuration.**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que depuis le départ de Mr OREN en février 2016, la station est gérée par Jean Louis GODARD et Laurent MARSOUDET, adjoints.

**La Commune recherche toujours une personne pour cet emploi de 2h par semaine.**

Mme GRASSA propose une rémunération en lien avec ce travail technique supplémentaire avec effet rétroactif. Accord à l'unanimité

#### **6. Autorisation de modification d'occupation du domaine public au cimetière**

Il n'y a pas lieu de délibérer pour le moment. Le dossier du cimetière sera traité ultérieurement.

### **POINTS A VOIR**

**MAS** : Mme GRASSA confirme le départ de la MAS en septembre 2017. Rendez-vous sera pris avec le Directeur de l'association d'hygiène sociale du Doubs, afin d'étudier le devenir de ce bâtiment.

**Courriers divers : Logement Communal** : Valérie GRASSA a donné son préavis de départ du logement de la Cure. Le logement pourrait être proposé dans un premier temps à Mr et Mme GUYAT locataires du logement de l'école, afin que puissent se faire les travaux de réhabilitation de leur logement. Si désaccord, les personnes intéressées pour louer ce logement doivent se présenter au secrétariat de Mairie.

**Ligue contre le Cancer** : 47 donateurs à Villeneuve pour un montant total de 1245 €.

**Pole topographique de gestion cadastrale** : Pour la mise à jour du plan cadastral, une personne sera amenée à prendre des mesures sur la Commune de Villeneuve et autorisée à entrer sur les propriétés privées à l'exclusion de l'intérieur des habitations.

**ADAPEI** : 60 brioches vendues sur Villeneuve d'Amont. Bénéfice moyen de 6.80 €.

**Association Animation Rurale et Culturelle** : Randonnée botanique organisée cette année éventuellement sur le trajet du tacot. Départ de Villeneuve d'Amont.

**Ascomade** : Courrier pour rappeler l'interdiction des pesticides au 01/01/2017 (exception pour les cimetières).

**Familles rurales** : Les animatrices de l'accueil de loisirs vous proposent de venir découvrir leur temps méridien afin d'évaluer la qualité des repas et de l'accueil des enfants.

Pour cela, vous devez effectuer la réservation de votre repas au moins 3 jours avant votre venue. Votre repas sera facturé 4 €. Elles accueilleront au maximum 2 adultes par jour.

**Lecture des vœux** reçus en Mairie + remerciements de certains habitants pour les colis de Noël.

**SIVOM** : Prochaine réunion dans 10 jours. Le Président du SIVOM demande à chaque Commune de réfléchir au remplacement éventuel de Christophe MIGUEL.

**Questions diverses** : Vœux du Maire désapprouvés par Mr GODARD Vincent du fait de la décision prise un peu tardivement. Mme GRASSA explique qu'il était important de communiquer avec les habitants en vue des importants projets et décisions à venir.

Le mur de la réserve incendie est toujours dans le même état. Il sera remis au budget 2017.

Mr GODARD Vincent aimerait que les séances de Conseil se déroulent le vendredi soir.

La porte des poubelles de la Mairie est abimée : à voir avec employés du SIVOM.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 02/02/2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 02/02/2017

-----

Mme le Maire,  
Martine GRASSA.